

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
27/02/2020

Dossier complet le :  
27/02/2020

N° d'enregistrement :  
F01120P0036

#### 1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble sur deux niveaux de sous-sol, 67 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Alfortville (94)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC IP1R

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VALENTIN François - Directeur Régional Grand Paris Est

RCS / SIRET

7 8 4 6 0 6 5 7 6 0 0 7 5 8

Forme juridique

SAS

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 17.c	Dispositif de captage des eaux souterraines sur la Seine avec une capacité de prélèvement supérieur à 80 m <sup>3</sup> / heure.  Projet soumis à Autorisation Environnementale temporaire au titre des rubriques IOTA 1.2.2.0 (A) et 1.1.1.0 (D)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un immeuble collectif de 22 logements en accession et d'un commerce en RDC. Le bâtiment sera édifié de R+3 à R+7 sur deux niveaux de sous-sol comprenant 20 places parking.

Une partie de la parcelle (environ 55m<sup>2</sup>) sera rétrocédée à la commune afin de respecter les règles d'alignement des voiries avoisinantes. L'aménagement futur de cette partie de parcelle par la commune n'est pas connue à ce jour.

Les bâtiments existants (bar-tabac et garages en RDC) seront démolis afin de construire le bâtiment.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de réaliser de nouveaux logements collectif, ainsi qu'un commerce en RDC.

Faisant suite au respect des règles d'urbanisme et aux exigences du PPRI, un certain nombre de priorités susceptibles de valoriser l'organisation spatiale du projet a été retenu :

- S'implanter sur l'alignement des deux rues : la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et l'avenue du Général Malleret-Joinville
- Disposer le bâti pour libérer au maximum les espaces non construits à partir du R+3 au bénéfice de grandes terrasses.
- Exprimer une architecture contemporaine en harmonie avec les bâtiments réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de l'OAP - Maison Alfort - Alfortville mais avec une identité affirmée.
- Au rez-de-chaussée, le soubassement est affecté au commerce vitré avec un recul de la construction.
- Accompagner le vocabulaire architectural avec des matériaux contemporains pérennes et intemporels et les choix des matériaux et couleurs adaptés à l'environnement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet générera une activité de chantier pour la réalisation du bâtiment et des sous-sols. La durée totale des travaux est estimée à environ 20 mois.

Le projet générera des déblais pour la réalisation de l'infrastructure. Au vu des investigations réalisées, la qualité des sols restant en place à l'issue de l'aménagement est compatible avec l'usage future.

Toutefois les analyses réalisées ont mis en évidence le caractère non inerte des remblais pouvant nécessiter des orientations en Biocentre, en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et en Centre de Comblement de Carrière (CCC) dans le cadre des terrassements pour les besoins de l'aménagement. L'ensemble du terrain naturel est inerte et pourra donc être évacué en filière ISDI.

De plus, un rabattement temporaire (environ 6 mois) de la nappe d'accompagnement de la Seine sera nécessaire afin de réaliser les niveaux de sous-sol. Le débit sera compris entre 70 et 140 m<sup>3</sup>/h selon la perméabilité réelle des terrains et le régime hydrogéologique de la nappe.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera constitué de 22 logements ainsi que deux niveau de sous-sols à usage de parking. Ces derniers seront rendus intégralement imperméables vis à vis de la nappe et suffisamment dimensionnés pour résister aux sous-pressions hydrostatiques. Ils seront rendus inondables par débordement de la Seine afin de compenser entièrement les volumes soustraits à la crue par le bâtiment.

La proximité immédiate de la gare de Maisons-Alfort / Alfortville permettra notamment de privilégier des déplacements en transports en commun (bus, RER).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale Temporaire au titre de la nomenclature IOTA, concernant les rubriques suivantes :

- 1.1.1.0 pour la réalisation du dispositif de rabattement et de piézomètres (D)
- 1.2.2.0 pour le prélèvement dans la nappe des Alluvions de la Seine (A temporaire)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet	492 m <sup>2</sup>
Surface Plancher totale	1 570 m <sup>2</sup>
Surface habitable totale	1 235 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

67 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Alfortville (94)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02°42'58"E Lat. 48°80'21"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Bois de Vincennes" située à environ 2 km du site d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Alfortville n'est pas concernée par un APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le PPBE du Val de Marne. Il est notamment soumis au bruit ferroviaire du fait de la proximité des voies ferrées (catégorie 1).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un tel site ou dans sa zone tampon

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une enveloppe d'alerte de classe 3 "probabilité importante de zone humide". Toutefois, l'ensemble du site a été remblayé et aménagé par un bâtiment, des garages et des voies d'accès par le passé. Il ne constitue donc pas une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Alfortville est concernée par : -Le PPRI dans la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007, concernant les inondations. -Le Plan de prévention des risques mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Toutefois les études hydrogéotechniques n'ont pas mis en évidence la présence d'argiles au droit des sous-sols. Le projet n'est donc pas concerné par le risques de mouvements de terrain différentiels.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un site BASOL. L'étude de pollution a toutefois mis en évidence le caractère non inerte des remblais dû à des dépassement de paramètres sur lixiviat (HAP, fraction soluble, sulfate) (voir Annexe 7)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'emprise d'une ZRE pour la nappe de l'Albien. Le projet n'affecte toutefois que la nappe superficielle, qui ne fait pas partie de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 6,5 km de la ZPS "Sites de Seine Saint Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Château de Vincennes à environ 4,3 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, la réalisation des niveaux de sous-sol en fouille ouverte nécessitera un dispositif de rabattement de nappe temporaire pouvant générer un débit d'exhaure compris entre 70 et 140 m <sup>3</sup> /h selon la période.  La nappe d'accompagnement de la Seine est concernée. L'Annexe 10 présente l'étude de Niveau des Plus Hautes Eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements réalisés dans la nappe alluviale seront provisoires et n'auront donc aucun impact à long terme sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de terrassement pour la réalisation de deux niveaux de sous-sol va générer des déblais, ceux-ci seront acheminés vers des centres d'enfouissement adaptés (notamment les remblais pollués).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par un bar tabac, ainsi que des garages sans aucun espace vert.  Le projet prévoit la création de nombreuses jardinières sur les terrasses
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 6,5 km de la ZPS "Sites de Seine Saint Denis".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone urbaine.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors d'une zone réglementaire du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone inondable (zone bleu du PPRI). A ce titre, le projet est soumis à un certains nombre de prescriptions (pas de logements en RDC, locaux techniques protégés vis à vis de la crue). L'Annexe 12 présente la notice relative au PPRI. Par ailleurs, les sous-sols seront entièrement cuvelés et rendus inondable en surface par la Seine afin de de compenser entièrement les volumes et les surfaces soustraits à la crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures seront prises sur le chantier afin d'éviter les pollutions accidentelles de la nappe. La zone de chantier sera protégée et toutes les mesures seront prises pour se prémunir des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'autre part, la société Icade s'engage à réaliser un chantier propre.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase d'exploitation, le projet engendrera des déplacements sur les voies de communication en bordure du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruit de manière temporaire et uniquement en période diurne. La société s'engage à réduire les bruits causés par le chantier afin de ne pas déranger les riverains. En phase d'exploitation, les bâtiments créés sont à usage d'habitations. Du fait de la proximité de la voie ferrée, les façades seront isolées afin d'éviter toute nuisance (voir Annexe 9)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de son usage (habitations), le projet ne génère pas de nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet pourra être source de vibrations.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de vibration.</p> <p>Le projet est soumis aux vibrations créées par la voie ferrée à proximité. Afin d'absorber les vibrations dues au passage des trains, les bâtiments seront traités à l'aide de suspentes anti-vibratiles. (Voir Annexe 8)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de son usage et de sa situation, le projet n'émet pas ou n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, afin de limiter l'émission de poussières et autre rejet dans l'air, les zones de stockage seront couvertes et les bacs de stockage fermés.</p> <p>De plus, un arrosage des pistes de chantier pourra être réalisé pour éviter l'émanation de poussières en période très sèches.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le rabattement de nappe engendra temporairement des rejets d'eaux d'exhaure à un débit compris entre 70 et 140 m3/h.</p> <p>Ces rejets seront dirigés vers le réseau d'assainissement le plus proche, après accord du concessionnaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les cabanes de chantier devront être branchées au réseau d'assainissement.</p> <p>En phase d'exploitation le projet engendra des effluents de types eaux usées, les bâtiments seront rattachés au réseau d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets produits seront gérés par l'entreprise de construction conformément aux normes en vigueur.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet produira des déchets de type ordures ménagères. Les logements seront équipés de bacs de stockage des ordures ménagères et un ramassage régulier de ces déchets sera assuré par l'intercommunalité.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'absence de bâtiments remarquables à proximité du projet, et du soin apporté à la qualité architecturale et paysagère des futurs bâtiments, le projet améliore le patrimoine architecturale et paysager du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans son état actuel, la zone en projet des garages et un bar tabac.  En plus des nouvelles habitations prévues, un commerce sera créé en RDC et des places de parkings seront réalisées en sous-sol. Le projet est par ailleurs conforme aux objectifs de l'OAP "Gare de Maisons-Alfort / Alfortville"

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Une partie de la parcelle en projet (environ 55m<sup>2</sup>) sera cédée à la commune afin de respecter l'alignement avec les voiries avoisinantes. Cet espace sera aménagé ultérieurement par la commune, probablement avec l'ensemble de la place. Toutefois ni la date des travaux ni l'aménagement futur de cet espace ne sont connus. Cet aménagement sera vraisemblablement ultérieure à la réalisation du bâtiment.

Le projet est réalisé au sein de l'OAP sectorielle "Gare de Maisons-Alfort / Alfortville" (voir Annexe 13). Celle ci prévoit une réorganisation l'espace urbain autour de la gare afin d'améliorer sa cohérence et son cadre. Ainsi, deux bâtiments (logements et commerces) ont été réalisés rue Joffrin en 2017, et un troisième est en construction rue roger Girodit/rue Joffrin. Le bâtiment en travaux sera proche de sa livraison lorsque le chantier du projet démarrera. Aucun autre projet ou aménagement n'est prévu dans le secteur à notre connaissance.

Les deux bâtiments construits et celui actuellement en construction n'ont pas été soumis à étude d'impact. Le bâtiment en cours de construction a fait l'objet d'un Dossier loi sur l'Eau soumis à déclaration.

Par ailleurs, ces aménagements permettent d'améliorer la qualité de vie et la qualité environnementale du secteur en permettant notamment : la création de nouveaux commerces, la création de nouveaux logements aux dernières normes (concernant le confort, l'énergie, l'environnement ...), une gestion des eaux pluviales à la parcelle, la création d'îlots de végétation, une augmentation de l'espace accessible aux piétons, une meilleure gestion du risque inondation.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre de son engagement à assurer une démarche environnementale pour la construction de l'ensemble des logements de l'opération, Icade s'engage à faire réaliser un chantier à faible impact environnemental et à faible nuisance.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Étant donné :

- Que toutes les mesures seront prises pour éviter les nuisances et pollutions lors du chantier
- L'absence de zones naturelles dans le voisinage du projet
- Que le rabattement de nappe sera temporaire
- Que le projet permet une amélioration de la qualité paysagère et de vie du quartier

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 à 6 : Pièces obligatoires Annexe 7 : Étude de pollution des sols Annexe 8: Mesures de vibrations acoustiques Annexe 9 : Notice acoustique Annexe 10 : Étude NPHE Annexe 11 : Notice de présentation du projet Annexe 12 : Note relative au PPRI Annexe 13: OAP Gare de Maisons-Alfort Alfortville Annexe 14: Étude géotechnique G2AVP

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Issy les Moulineaux

le,

26/02/2020

Signature

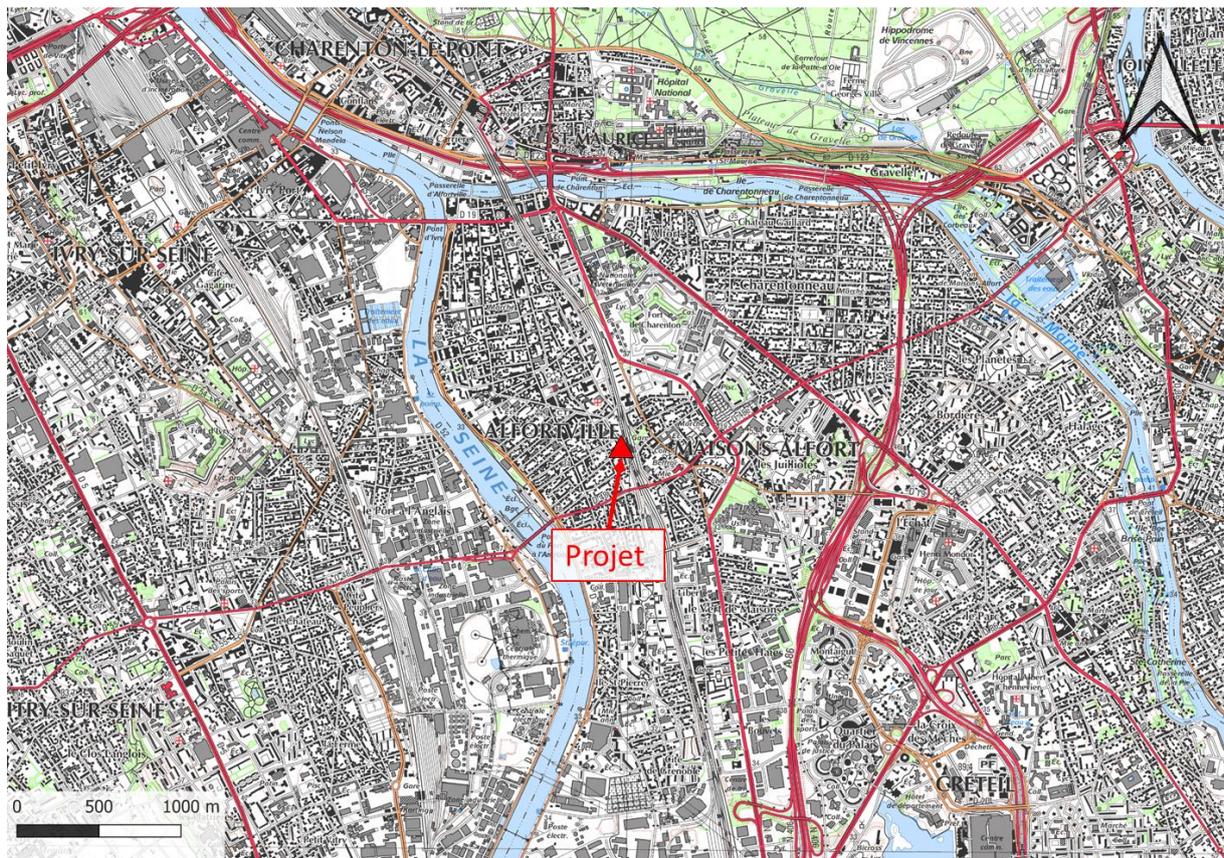
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**SNC IP1R**

SNC au capital de 10 000 €uros  
27 rue Camille Desmoulins  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
RCS Nanterre 844 198 960

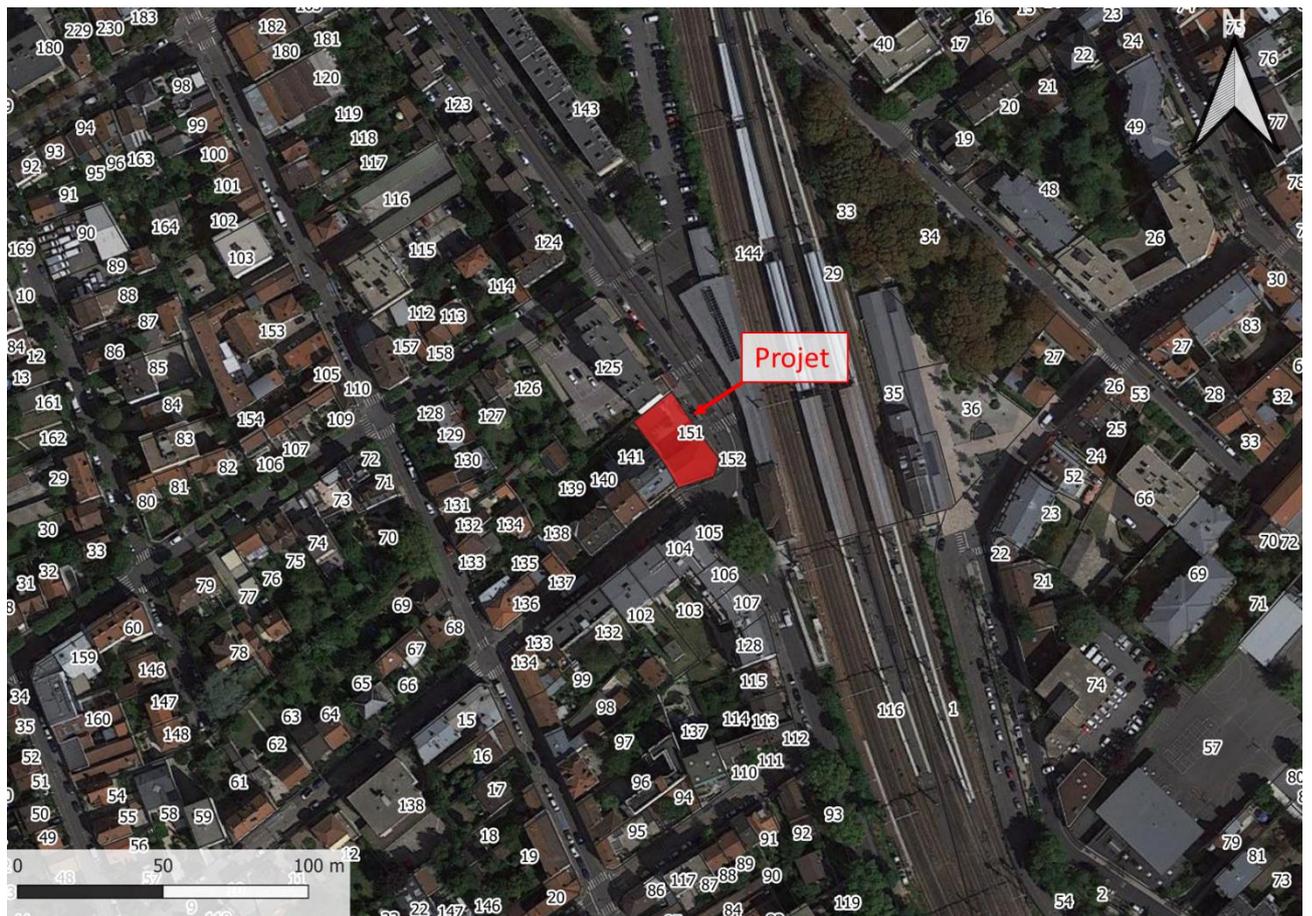


ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000

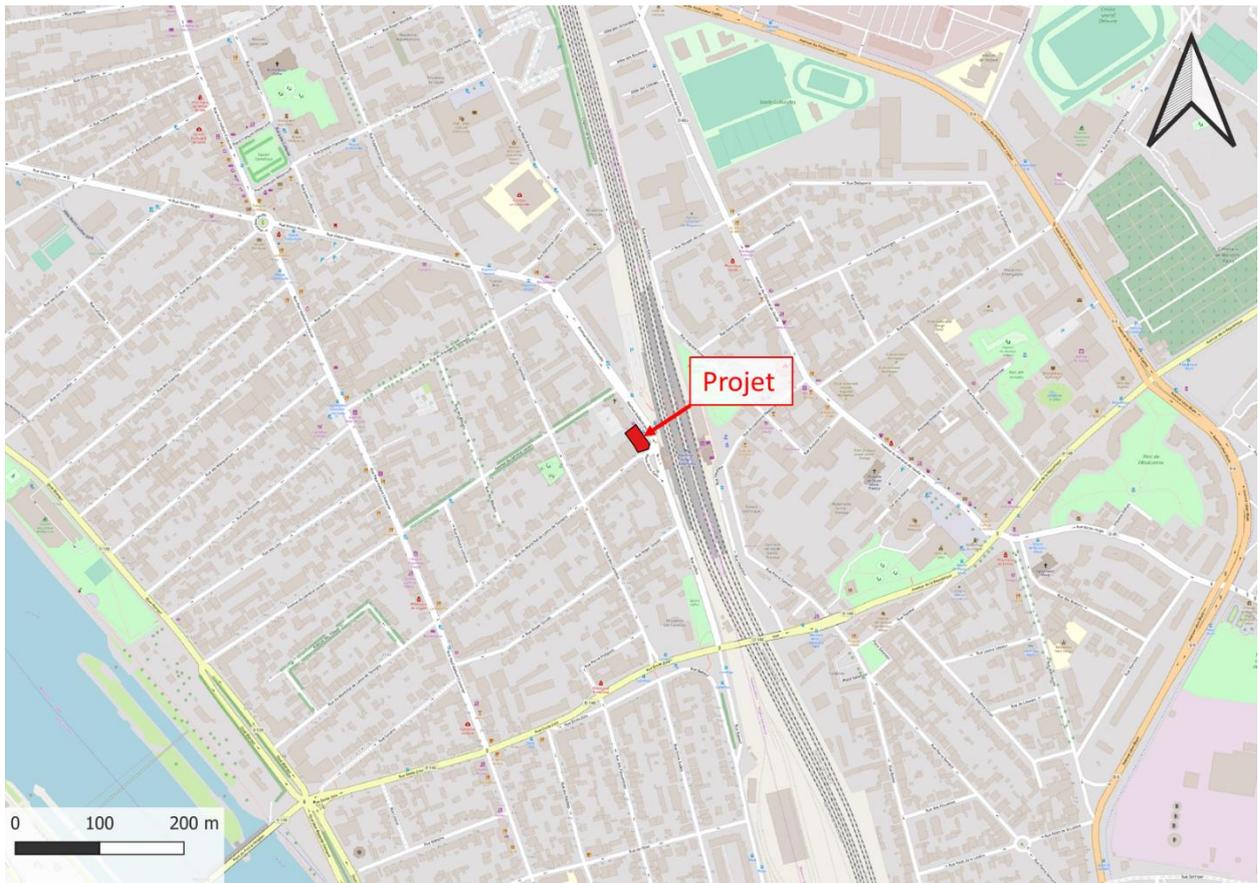


(1) *Localisation du projet sur fond topographique au 1/25 000 (IGN)*





(2) *Localisation du site sur fond orthophotographique et cadastrale (IGN)*



(3) *Localisation du site sur fond de carte routière (Open Street Map)*



## ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises aux alentours du site le 21/02/2020. Elles permettent d'apprécier l'environnement proche du site d'étude et de rendre compte de l'état d'urbanisation autour du projet.

La carte ci-dessous montre la localisation géographique des photographies.



(4) Localisation des prises de vues



(5) Photographie 1 – Place de la gare



(6) Photographie 2 – Gare de Maisons-Alfort Alfortville



(7) Photographie 3 – Gare de Maisons-Alfort Alfortville



(8) Photographie 4 – Cour et garages





(9) *Photographie 5 – Cour et garages*



(10) *Photographie 6 – Bar Tabac*





(11) Photographie 7 – Bar tabac

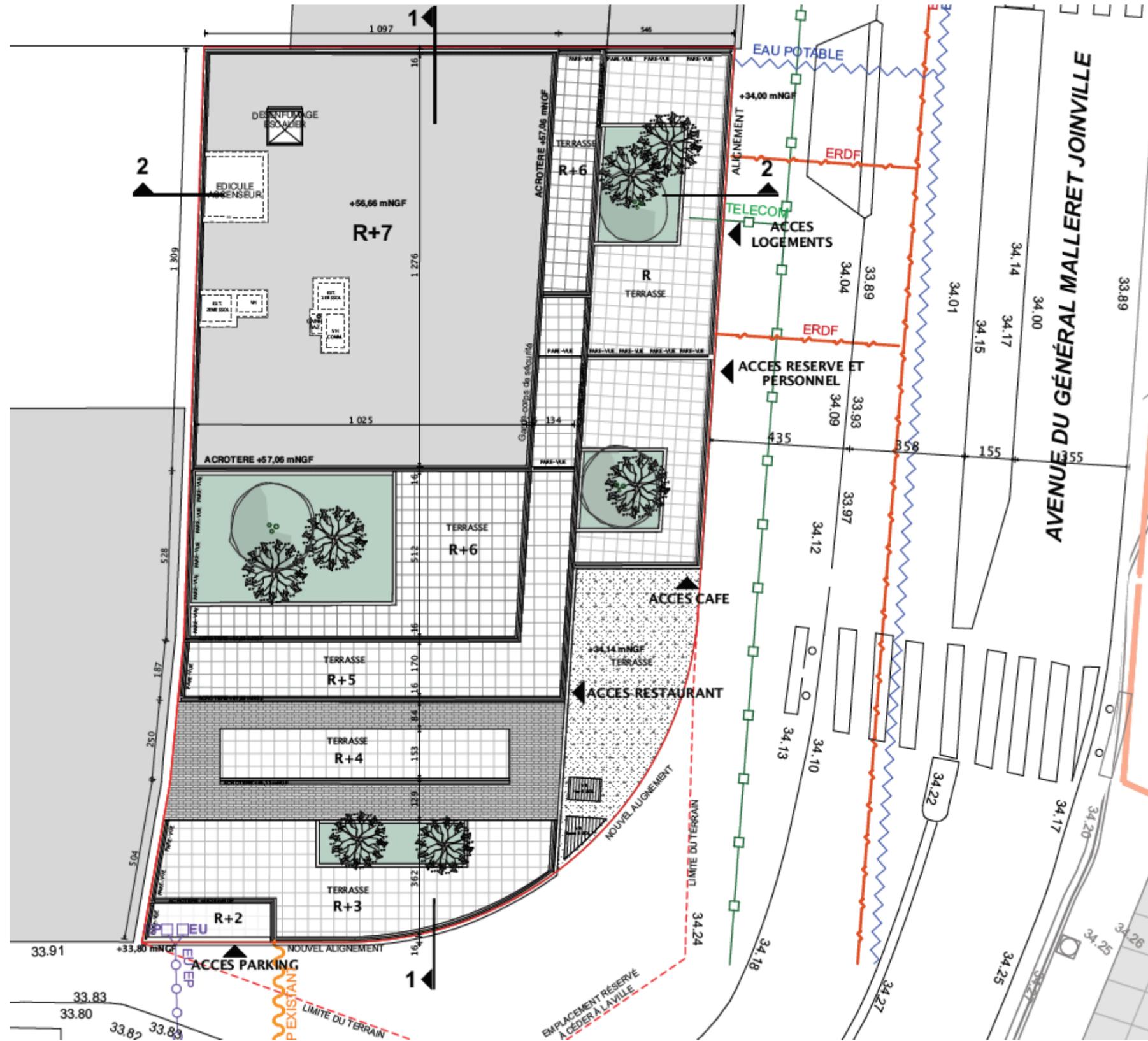


(12) Photographie 8 – Bar tabac / rue du Marechal de Lattre de Tassigny

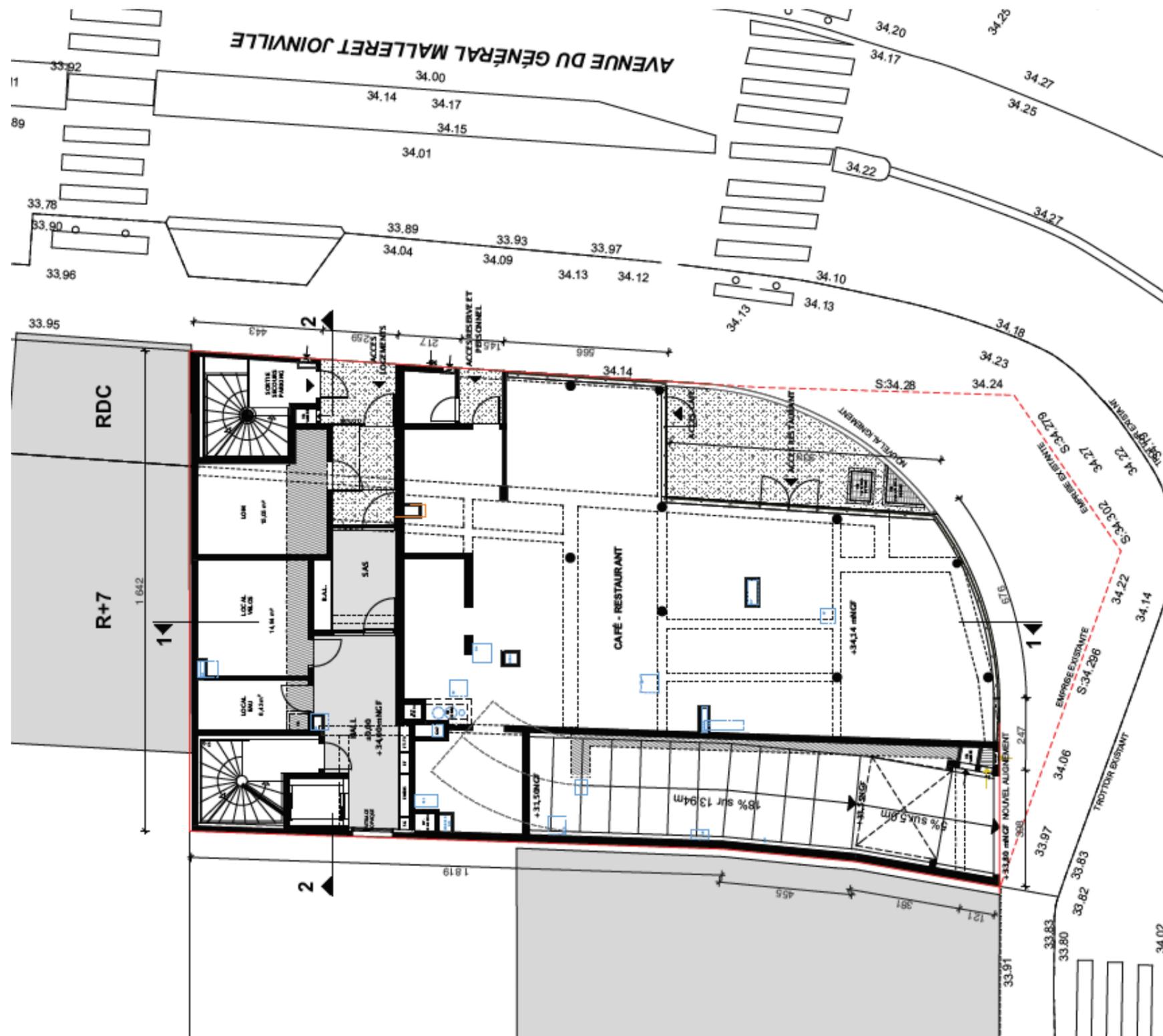
## ANNEXE 4 : PLANS ET COUPES DU PROJET

---

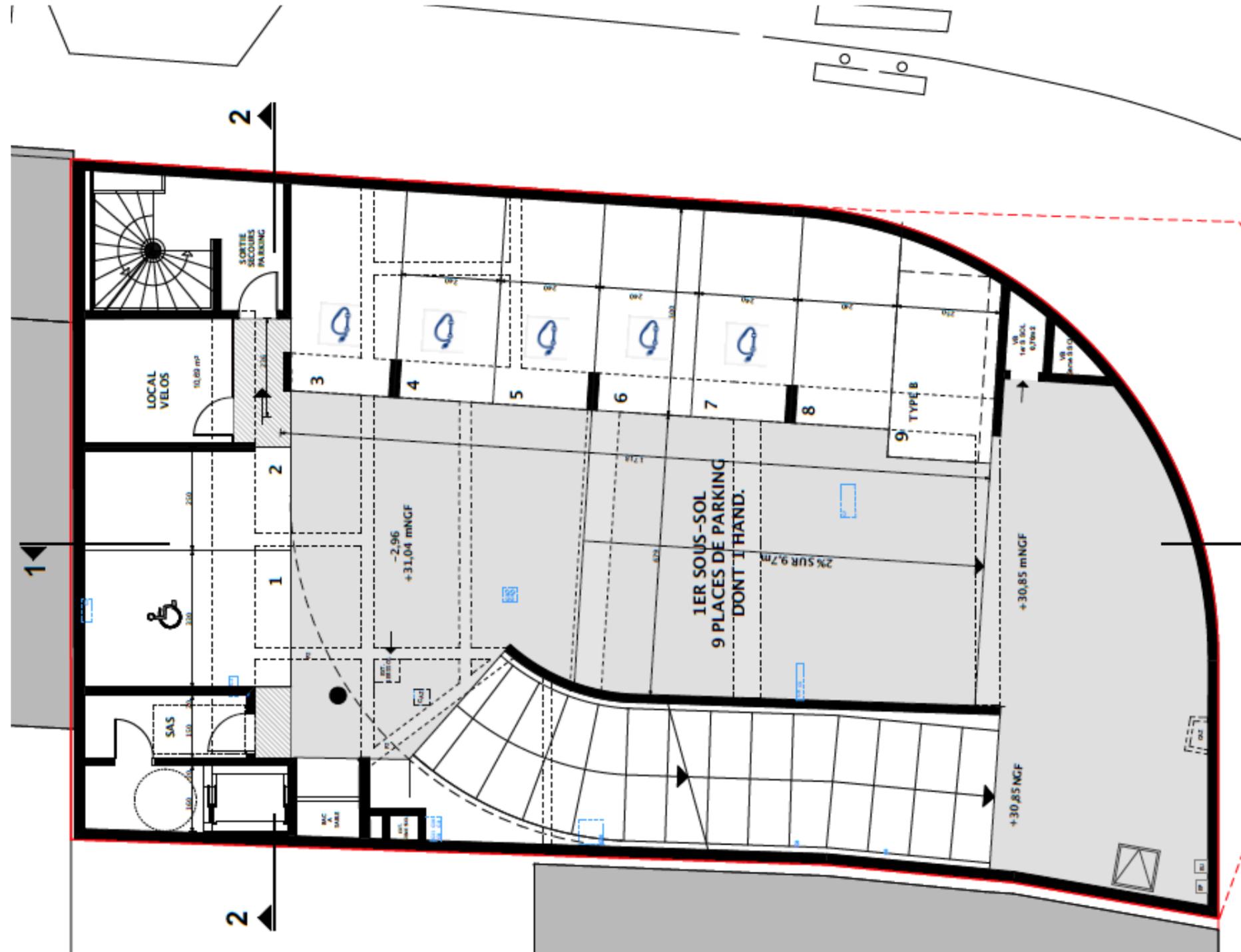




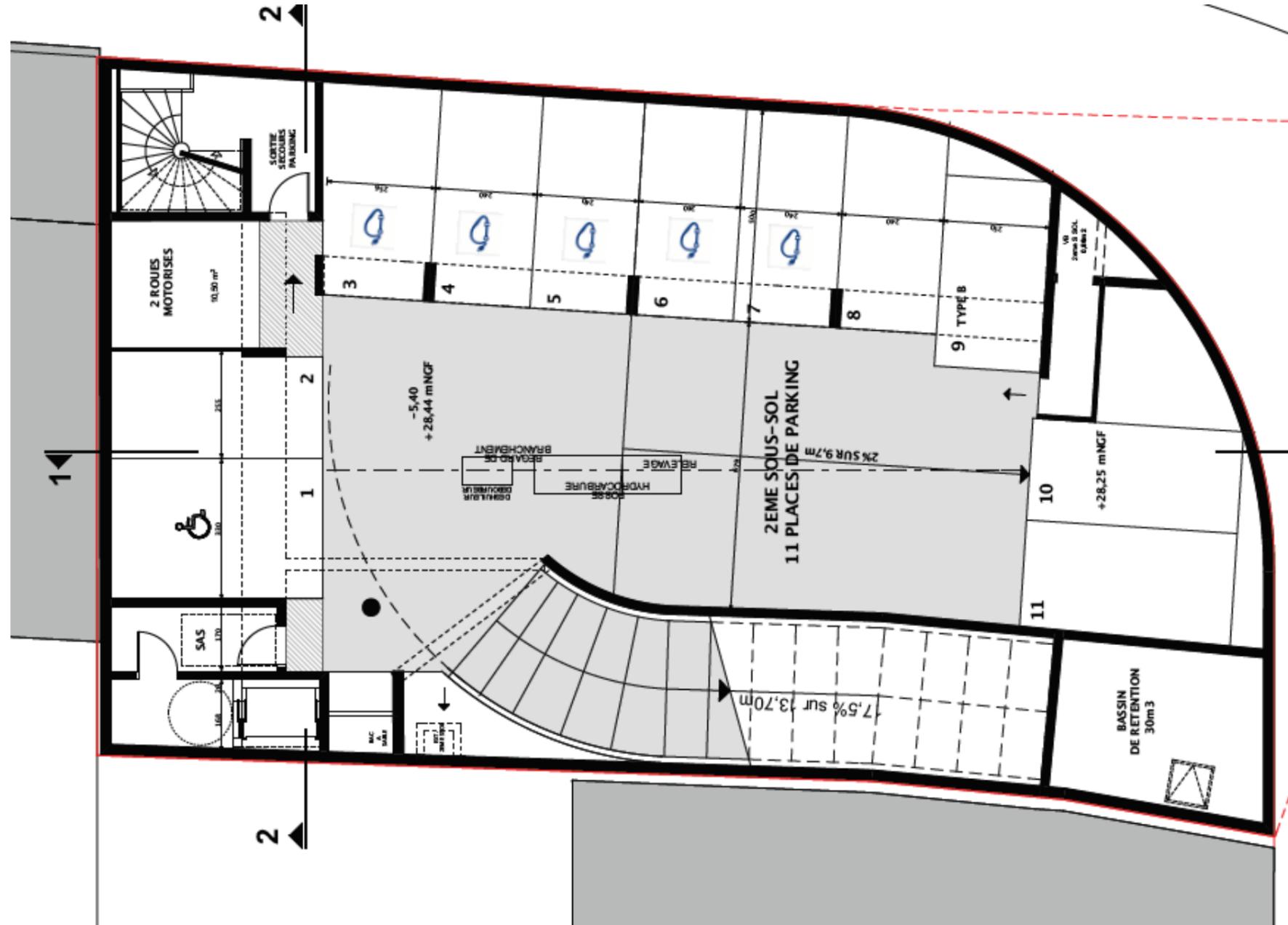
(13) Plan de masse (ICADE)



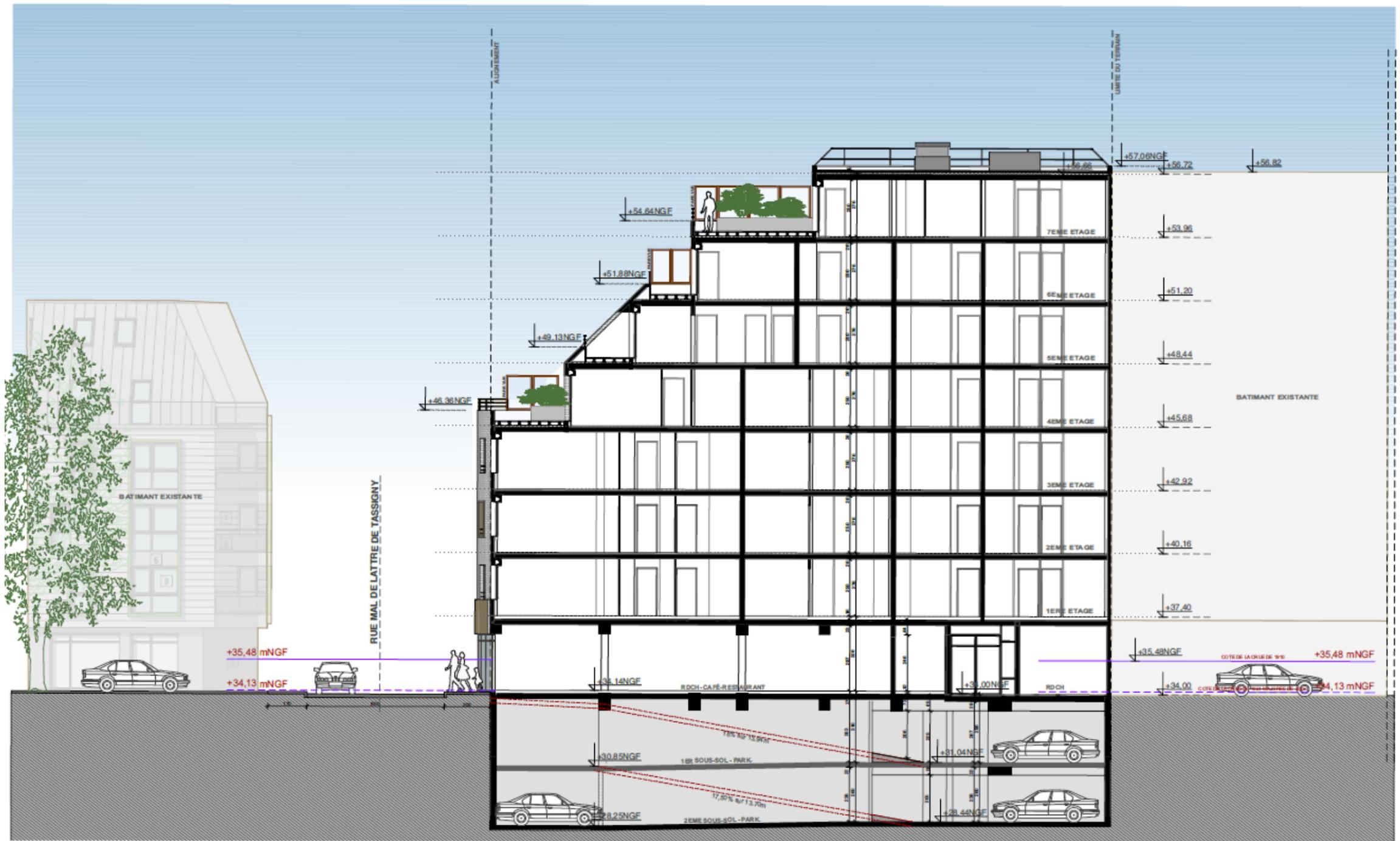
(14) Plan du RDC (ICADE)



(15) Plan du 1<sup>er</sup> sous-sol R-1 (ICADE)



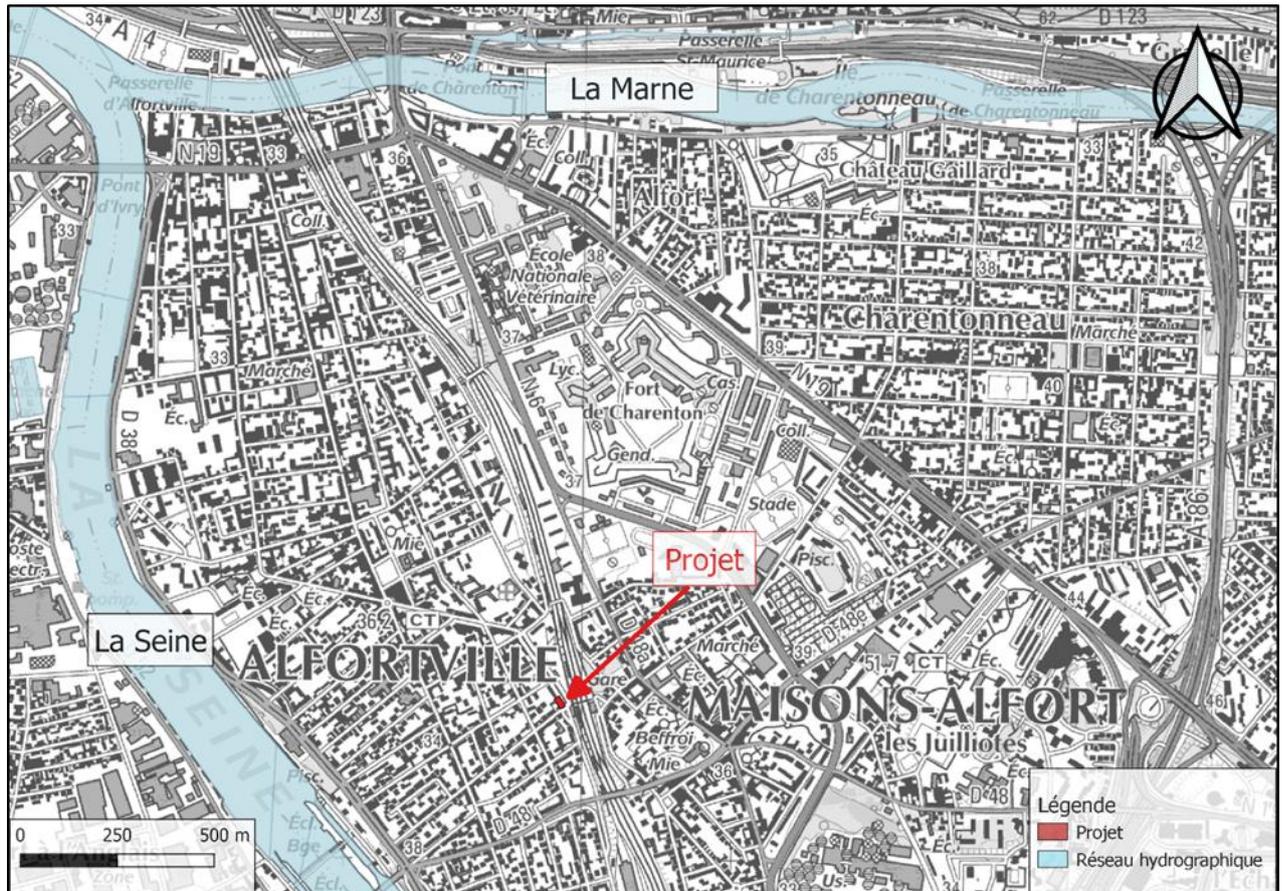
(16) ...Plan du 2<sup>ème</sup> sous-sol R-2 (ICADE)



(17) ..Coupe transversale (ICADE)

## ANNEXE 5 : PLANS DES ABORDS DU PROJET

Le projet est situé au sein d'un quartier principalement constitué de maisons de ville et de bâtiments collectifs, en face de la gare d'Alfortville. De plus, le projet est situé à environ 650 m au Nord-Est de la Seine.



(18) Localisation du projet sur fond topographique et réseau hydrographique (IGN)



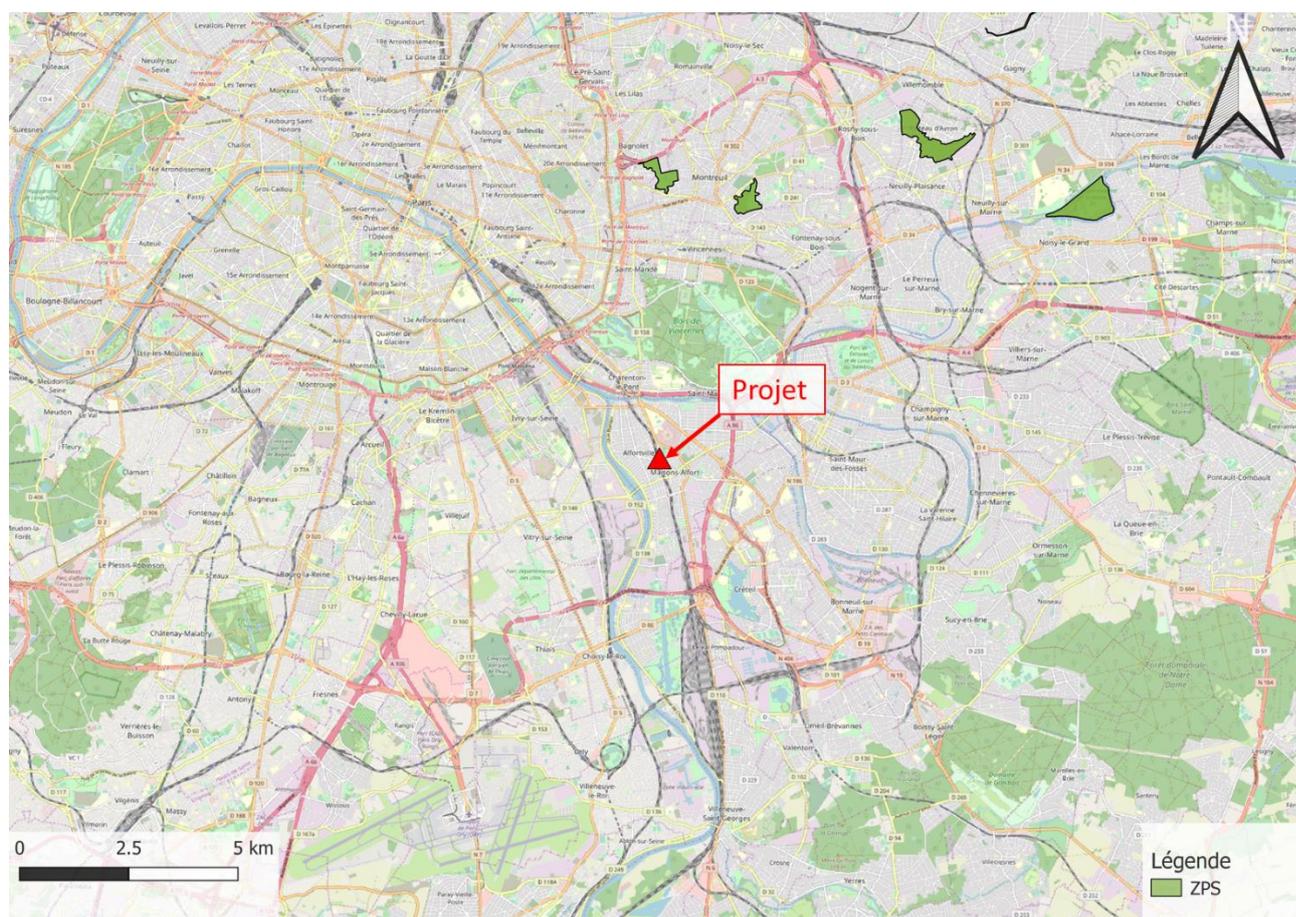


*(19) Plan des abords du projet au 1/3000 sur fond orthophotographique de 2018 (Google Satellite)*



## ANNEXE 6 : CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 ALENTOURS

La Zone Natura 2000 la plus proches est la FR112013 « Sites de Seine et Saint-Denis », classée depuis le 26/04/2006. Elle est située à environ 6,5 km.



*(20) Localisation de la zone NATURA 2000 la plus proche sur fond topographique (DRIEE IDF)*

Compte tenu de la distance entre le projet et ce site, aucun impact n'est attendu.

